



Syndicat National Autonome Professionnel MATMUT, affilié à l'



TRIBUNAL D'INSTANCE DE ROUEN

Monsieur le Juge

Palais de Justice

34 rue aux JUIFS

76037 ROUEN CEDEX 1

Référence : 11-10-003842

Epinay sur Seine le 04 mars 2011 ,

Monsieur Juge du Tribunal D'instance de Rouen,

Je vous informe par la présente que le SNAP UNSA MATMUT ne sera ni présent, ni représenté lors de l'audience prévue le 14 mars 2011.

Dans cette affaire, le SNAP MATMUT UNSA a refusé de signer l'avenant au protocole d'accord UES du 10.10.2001, au motif, comme convenu avec les autres Syndicats lors d'une réunion préparatoire à l'issue de laquelle chaque Organisation Syndicale a signé le document joint, que la création d'un seul Comité d'entreprise devait être accompagné d'un accord de droit Syndical et des Instances représentatives dans l'entreprise, afin de permettre aux élus de mener à bien leur mission compte tenu de la structure éclatée de l'entreprise (plus de 500 sites de travail répartis sur toute la France).

L'annexe à l'avenant présentée est insuffisante et incomplète.

Cependant, le SNAP MATMUT UNSA s'en remettra à votre décision.

Je vous prie de bien vouloir accepter nos excuses pour notre absence et vous prie d'agréer Monsieur le Juge, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ SNAP UNSA MATMUT
LORRILLARD PATRICIA



SNAP , 23 rue de la Justice , 93800 EPINAY SUR SEINE

Site internet : www.lesnap.com / e-mail : laphero@lesnap.com